

- Désignation d'une secrétaire de séance, Madame Béatrice DAVOUST.
- Approbation du CR de la séance du 04/04/2025

1- CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Compte tenu de l'accroissement des travaux d'entretien des espaces verts, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1^{er} juillet 2025, d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 inclus. Le contrat pourra être renouvelé en fonction des nécessités de service.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures, soit 25/35^{ème}.

Les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget 2025.

Le Conseil municipal doit approuver la création de cet emploi saisonnier.

2- COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, la commune de Chéry offre un colis à ses aînés. C'est pourquoi, il convient de fixer les conditions suivantes pour pouvoir bénéficier de ce dispositif :

- Personnes âgées de 70 ans révolus au 31 décembre 2025.
- Domiciliées sur la commune *ou* résidences secondaires sur la commune *ou* inscrites sur les listes électorales.
- Colis d'une valeur de 30 € maximum pour 1 personne et de 50 € maximum pour 2 personnes.

QUESTIONS DIVERSES

Choix du colis pour le cadeau gastronomique des aînés.

Présence d'un élu pour la remise d'un prix pour le concours artistique de l'école (festival Natur'art).

Point sur la végétalisation de la cour de l'école.

Organisation du pot du 14 juillet.

Boucher le trou place de l'Eglise.

Le 19/06/2025

Le Maire,
Damien PRÉLY.